



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aléas thérapeutiques

Question écrite n° 7376

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conclusions du colloque sur l'erreur médicale organisé récemment à Paris, qui soulignent la nécessaire implication des patients pour réduire les risques, et lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour éviter que 275 000 à 395 000 événements indésirables graves surviennent chaque année dans les établissements de soins en France, alors que la moitié d'entre eux pourraient être évités selon les experts qui affirment clairement que " la plupart des drames médicaux sont liés à un déficit organisationnel du système de santé ".

Texte de la réponse

La réduction de l'incidence des événements indésirables associés aux soins et la prévention des événements évitables sont un objectif de santé publique. Les principaux risques iatrogènes actuels sont dus aux infections nosocomiales, au circuit du médicament et aux pratiques invasives. Un ensemble de mesures a été progressivement construit, dont la pertinence est aujourd'hui reconnue. Des indicateurs relatifs aux mesures prises par chaque établissement de santé pour lutter contre les infections nosocomiales sont d'ailleurs désormais rendus publics. Les modalités opérationnelles de sécurisation du circuit du médicament ont été précisées pour les établissements de santé. Des actions sont menées par ailleurs dans ce domaine par les agences régionales de santé (ARS), les observatoires des médicaments, des dispositifs médicaux et des innovations thérapeutiques (OMEDIT), l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et la haute autorité de santé (HAS). Des actions sectorielles sont également conduites dans des domaines spécifiques, en particulier radiothérapie et cancer, AVC, naissance, par les acteurs concernés (INCA pour radiothérapie et cancer, plan AVC en cours pour les AVC, commission nationale de la naissance pour la naissance). Au sein des établissements de santé, le rôle des commissions médicales d'établissement est essentiel puisque ces dernières participent à l'élaboration d'un programme de gestion des risques associés aux soins, adapté à l'activité locale. Dans ce cadre, le travail d'équipes entraînées à la gestion des risques est primordial. Leur reconnaissance sera d'ailleurs intégrée dans la prochaine version 2014 de la certification des établissements.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7376

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5621

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2773